

REIGNAC-SUR-INDRE, le 5 janvier 2015

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

CONSEIL MUNICIPAL

Convocation

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie

le lundi 12 janvier 2015 à 20 heures.

ORDRE DU JOUR :

- Rétrocession d'une concession non utilisée
- Inscription de chemins ruraux au Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée Pédestre
- Fermeture d'un poste d'Adjoint Technique Principal Territorial de 2^{ème} classe
- Groupement d'achat d'énergie
- Compte rendu de la séance plénière de la CCLD et du conseil communautaire
- Simplification de la procédure de garantie de prêt devant être demandée par VTH
- Questions diverses
 - ~ Compte rendu Commission Culture
 - ~ Compte rendu réunion du SIEIL
 - ~ Propositions pour les entrées de bourg
 - ~ Nouveaux chiffres Insee recensement de la population
 - ~ Vœux

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance,

Et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Loïc BABARY.

L'an deux mille quinze, le 12 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de REIGNAC SUR INDRE dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Loïc BABARY, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 janvier 2015

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Loïc BABARY, Christine BEFFARA, Patrick GIRAULT, Valérie POMMÉ, Gisèle POTESTAT, Françoise BOUCHENY, Georges CATTART, François HUREAU, Éric GUILLAUME-TELL, Sandrine VERNAT, Aurélie ROY, Olivier VERDONCK. lesquels forment la majorité des membres en exercice.

ABSENT excusé : Michel PAREZ a donné procuration à Loïc BABARY, Chantal CHARTIER a donné procuration à Gisèle POTESTAT, Carlos CONDESSA.

ABSENT : //

Monsieur Olivier VERDONCK a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté après lecture.

Délibération n° 01/2015

Rétrocession à la commune d'une concession inutilisée
--

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les titulaires de la concession n°456 carré 5, souhaitent la rétrocéder à la commune moyennant un remboursement au prorata temporis, étant concessionnaires depuis le 22 mai 2013 pour 30 années.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** cette rétrocession
- **FIXE** le montant du remboursement à 280€ représentant la valeur actuelle de la concession en considération du temps restant à courir jusqu'à son expiration,
- **CHARGE** le maire d'effectuer ce remboursement.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 14 janvier 2015
et de la publication le 15 janvier 2015*



Délibération n° 02/2015**Inscription de chemins ruraux au Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée Pédestre**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de sa compétence tourisme, la Communauté de Communes Loches Développement a lancé, depuis le mois de mars 2014, la refonte de son réseau de circuits de randonnées pédestres communautaires. Il s'agit d'assurer une meilleure visibilité du maillage intercommunal et d'aménager une offre de sports et de loisirs qualitative permettant une réelle valorisation des attraits de notre territoire.

C'est ainsi qu'une expertise a été réalisée par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre d'Indre-et-Loire, partenaire technique du Conseil Général et des collectivités, pour l'aménagement des circuits de randonnée. Elle visait à évaluer l'opportunité d'obtenir l'agrément « petite randonnée » gage de qualité prenant en compte notamment les critères suivants : sécurité, part maximale de bitume, intérêt du circuit, nuisances.

Le circuit de randonnée sur notre commune a obtenu un avis favorable quant à l'obtention de l'agrément « petite randonnée », sous réserve d'annuler la délibération prise en mai 2014 dans laquelle trois chemins ruraux avait été inscrits et d'inscrire aujourd'hui seulement deux chemins ruraux au Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée Pédestre.

Monsieur le Maire propose donc d'inscrire les CR 15 et 27 au Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée Pédestre afin d'obtenir cette labellisation.

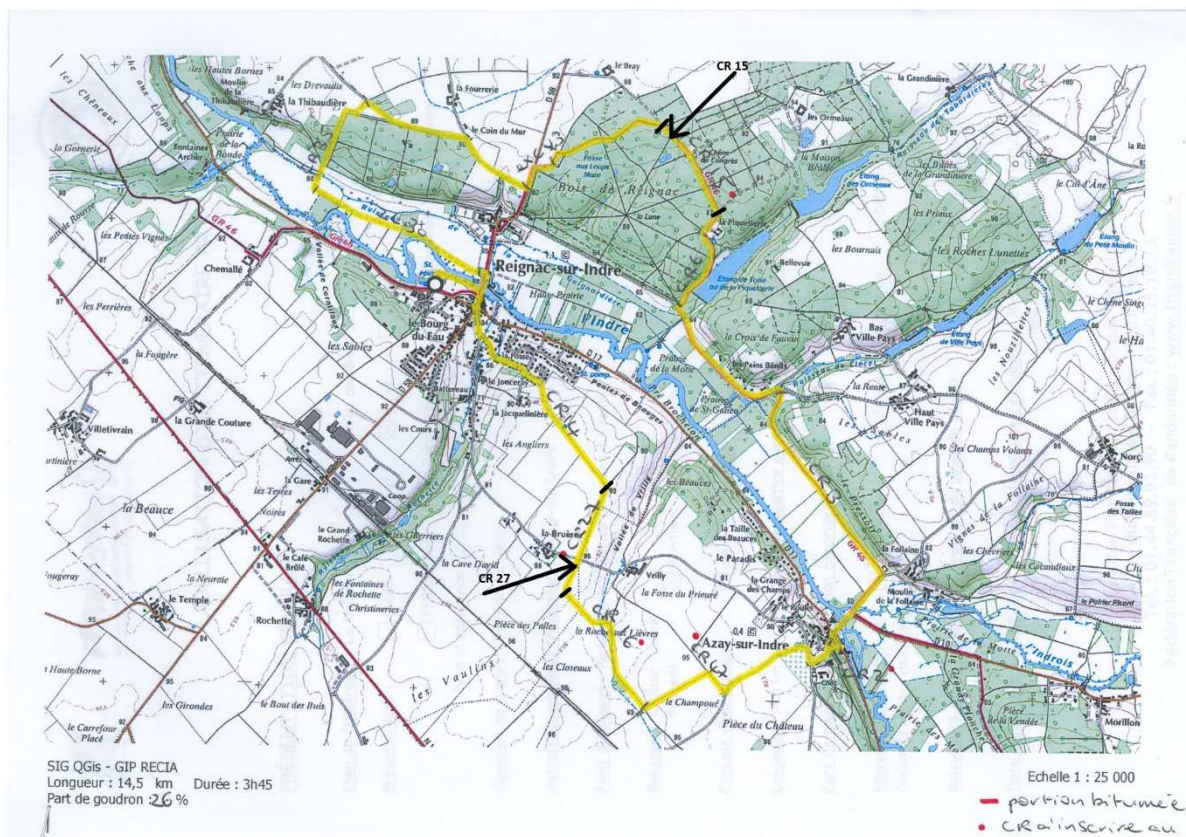
Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** conformément aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983, l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) des chemins suivants :

CR 15 +27

reportés sur la carte.



- **DIT** que cette délibération annule et remplace la délibération n°51/2014.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 14 janvier 2015
et de la publication le 15 janvier 2015*



Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle que l'employé communal Philippe Gaultier fait valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} février 2015. Après renseignements pris auprès du Centre de Gestion du département, il nous est conseillé de ne pas fermer ce poste. En fonction du profil de la personne recrutée, il s'agira par la suite pour l'assemblée de modifier ou non le poste en fonction des nécessités. Concernant ce recrutement, la commune va se faire assister gratuitement par le CDG37 ainsi que par pôle emploi, la fiche de poste étant faite nous connaissons exactement le profil de la personne recherchée.

Monsieur le Maire fait ensuite le compte rendu du dernier Conseil Communautaire et indique que le document est à disposition de tous les conseillers auprès du secrétariat de Mairie.

Le Maire donne ensuite lecture d'un courrier reçu de la part de Val Touraine Habitat, dans lequel il est indiqué que la procédure de garantie de prêts consentis à VTH pour la construction de logements locatifs est simplifiée. Monsieur le Maire rappelle que la commune a subventionné la construction de ces logements mais qu'elle devra aussi se porter garant de prêts nécessaires souscrits par VTH. Après échange de vues l'assemblée accepte les nouvelles conditions de garantie de prêts.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des nouveaux chiffres de recensement de la population fournis par l'INSEE, au 1^{er} janvier 2015, à savoir pour la population municipale : 1 194 habitants à laquelle on ajoute 48 habitants, population comptée à part, pour une population totale de 1 242 habitants.

Il informe ensuite l'assemblée, de l'ensemble des vœux reçus par le secrétariat de la Mairie en ce début d'année.

Madame Pommé informe l'assemblée délibérante de la tenue d'une réunion de la Commission Culture mercredi soir dernier et donne pour information les principales décisions prises. La commission envisage en effet l'organisation d'une marche découverte sur le thème des crues, le 12 avril prochain. Le prochain spectacle de NACEL sera le 18 avril sous forme d'un concert avec le groupe Mini Mélo de Guillaume Rousseau, musicien reynacois. La commission culture souhaite se désengager de l'organisation de la fête de la musique, afin de laisser la main aux commerçants intéressés et volontaires, le 21 juin 2015 étant le dimanche où se termine le concours national d'attelage de Reignac. Concernant le salon des arts et loisirs créatifs, la question s'est posée de produire ou non une 7^{ième} édition, avec le risque de recontacter toujours un peu les mêmes exposants. Le Comité des Fêtes ayant annoncé l'organisation d'un Foire d'automne en novembre, la commission propose de leur donner les coordonnées des exposants qui souhaitaient commercialiser leurs œuvres et de ne pas reconduire le salon en 2015. Les membres de la Commission Culture réfléchissent sur une nouvelle manifestation dédiée à la culture. Pour finir Madame Pommé rappelle que le 28 novembre 2015, un spectacle de théâtre aura lieu dans la salle de l'Orangerie, spectacle que des membres de la Commission seront allés voir auparavant.

Madame Beffara profite de cette présentation de prochaines manifestations sur Reignac, pour indiquer que la chorale Pizzicato, ensemble vocal de l'association Puzzle, donnera une représentation dimanche 1^{er} février à 17h00 au sein de l'église communale, avec en première partie un ensemble instrumental de Monnaie.

Monsieur Girault fait le compte rendu du Comité Syndical du SIEIL, réunion au cours de laquelle le SIEIL a émis le souhait d'augmenter le pourcentage des subventions possibles sur les travaux d'enfouissement des réseaux électriques de 70% à 80%, et d'étudier la mise en place d'une subvention sur l'enfouissement des réseaux de télécommunication, subvention inexistante jusqu'alors. Il indique que les travaux en cours de réalisation Rues des Lilas, Tulipes et Glycines pourraient éventuellement bénéficier de la mise en place de ces décisions.

Concernant le fleurissement de la commune Monsieur Girault indique le prix des structures d'entrées de bourg qui avaient été choisies lors du précédent Conseil Municipal à savoir plus de 4 280€ la structure et ses jardinières, sachant qu'il en faut une pour chaque entrée de bourg. Considérant que cet achat fait suite à l'obtention de la première fleur récompensant le fleurissement de notre commune et les employés du service technique qui ont mis du cœur à l'ouvrage pour l'obtenir, il est envisagé

d'autres solutions. En effet il peut être choisi des structures chez un autre fournisseur, Monsieur Girault présente un autre style de structure à moins de 2 000€ l'unité, ou être demandé un devis chez un artisan en ferronnerie. Madame Pommé indique que 8 000€ de dépenses pour les quatre entrées de bourg lui semble un budget élevé. Monsieur Girault dit qu'il se chargera de se renseigner auprès d'un artisan, pour comparer les prix. Concernant les deux jardinières de grande contenance, dont il était prévu l'installation devant l'église afin de rendre la place moins minérale, après divulgation du coût total à savoir plus de 3 000€, aucune décision n'est prise si ce n'est de suspendre cet achat pour le moment. Monsieur Hureau interroge l'assemblée sur la justification de 11 000€ d'achat dédié uniquement au fleurissement de la commune, le tourisme et l'embellissement de la vie des habitants étant les principaux objectifs.

Concernant la voirie, le deuxième adjoint poursuit en faisant part d'un courrier d'un administré qui dénonce un carrefour de l'agglomération, rue des Violettes et rue des Jonquilles, devenu dangereux, suite au stationnement de véhicules garés sur la piste cyclable supprimant ainsi toute visibilité. Il est convenu de prendre contact avec les conducteurs présumés de ces véhicules.

Il poursuit en précisant que l'aménagement envisagé d'une terrasse pour le café de la Joie de Vivre semble possible après consultation verbale du STA, sous certaines conditions.

Par ailleurs une réflexion par les services du Conseil Général est en cours concernant un possible aménagement du carrefour du Café Brulé.

Monsieur le Maire revient sur la cérémonie des vœux et indique qu'il a eu majoritairement de bons retours de la part des administrés. La présentation a été jugée dynamique, quoique peut-être un peu longue parfois. Sur l'avant-projet de l'aménagement de la place du Bourg du Fau, les habitants concernés sont ravis de savoir que cette réflexion est en cours, un commerçant s'inquiète cependant de savoir si une réunion publique va avoir lieu, ce qui sera le cas bien sûr rassure Monsieur le Maire.

Madame Pommé fait le point sur les dossiers d'urbanisme en cours.

Elle donne ensuite connaissance d'une projection de clips : Culture drone « Ces châteaux qui font la France » à l'initiative de Monsieur Gonzague Saint Bris, qui aura lieu à Tours.

Elle informe ensuite les conseillers que l'élection du Conseil Municipal de Jeunes n'a pu avoir lieu faute d'un nombre suffisant de candidats, certains découragés par leurs parents qui craignent les conséquences de cet engagement sur le travail scolaire. Elle indique que ce n'est que partie remise une nouvelle vague d'information sera bientôt mise en place et peut-être étendue aux élèves de CM2.

Madame Potestat indique que Madame Chartier et elle-même ont visité une dizaine d'habitants de la rue des Lilas, et que ceux-ci semblent favorables à la mise en place du protocole citoyen « voisins vigilants » au sein de leur quartier. Monsieur le Maire demande à ce qu'elles continuent les visites.

Madame Boucheny prend des nouvelles du terrain de sédentarisation des gens du voyage. Monsieur le Maire indique que la dernière famille à s'y être installée a tout cassé avant d'en partir et a laissé l'environnement extrêmement sale. A ce jour un nettoyage a été fait, commandé par la CCLD, mais les réparations ne sont pas encore réalisées. Il indique que cette semaine une autre famille, connue de la municipalité, s'est installée sur les terrains libres auprès du nouveau lotissement ce qui n'a pas été sans créer de problèmes, par ailleurs compréhensifs, avec les nouveaux habitants du lotissement.

Madame Beffara indique qu'elle va convoquer sans tarder la Commission Logement puisque qu'un Type 4 et un type 3 se libèrent dans les jours à venir rue des Vignes. Elle indique qu'un meublé, géré par la Commune, est libre actuellement mais qu'aucune demande n'est faite auprès de la Mairie.

Elle indique qu'à plusieurs reprises, il a été observé qu'un poids lourd stationne rue de la Gare et qu'à cet effet il chevauche le trottoir. Monsieur le Maire demande à un conseiller voisin d'aller le rencontrer pour lui indiquer d'autres possibilités de stationnement, sur la zone industrielle notamment.

Monsieur Girault rappelle qu'il conviendra aux membres du conseil municipal de réfléchir à la mise en place de réunions de quartier et de hameau, afin de permettre aux administrés de participer à la vie municipale et de mieux comprendre certains choix.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 16 février 2014 à 20h00.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à vingt-deux heures et vingt-cinq minutes.

Le présent feuillet clôture la séance du 12 janvier 2015 comportant les délibérations :

01/2015 – Autres actes de gestion du domaine public (3.5) - **Rétrocession à la commune d'une concession inutilisée**

02/2015 – Autres actes de gestion du domaine public (3.5) - **Inscription de chemins ruraux au Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée Pédestre**

Signature des membres présents		
Prénom et Nom	Signature	
Loïc BABARY		
Christine BEFFARA		
Patrick GIRAULT		
Michel PAREZ		A donné procuration à Loïc Babary
Valérie POMMÉ		
Gisèle POTESTAT		
Françoise BOUCHENY		
Chantal CHARTIER		A donné procuration à Gisèle Potestat
Georges CATTART		
François HUREAU		
Éric GUILLAUME-TELL		
Carlos CONDESSA		Absent
Sandrine VERNAT		
Aurélie ROY		
Olivier VERDONCK		